



Viabilité , cout prévu dépassé et de loin .

Par wave, le 26/02/2011 à 07:31

Bonjour,rrnrNous venons d'acheter avec ma compagne une parcelle de 300m² , sur un terrain de 1300m² viabilisé. Ce terrain a était divisé en 3 lot avec géomètre , permis de construire valant division en pleine jouissance ...rrnrNous étions obligé de prendre le constructeur avec lequel l'agence immobilière travaillé , donc en gros ces un PAC terrain construction avec contrat .rrnrNous notre terrain devait récupérer la viabilité existante , pour les autres 5000euro était prévu dans leur près. rnrnLes 3 villa sont fini , reste plus qu'a raccorder au réseaux et là ca se complique .rnNous aurions dû aménager ce week-end sauf que la viabilité n'est plus possible rna ce prix là . On nous explique qu'il a un mauvais calcul à la base et que ça ferait 24000euro TTC / 3 . Sachant que les 2 autres couple ont 5000euro . 14000euro/3.rnrnJ'espère avoir bien exposé mon souci .rnDonc j'ai 2/3 question.rnrn- A qui la faute ? Notaire? Agence immo ? Constructeur ? Société de voirie qui c'est planter dans le devis ?rnrn-Puis-je payé (on est obligé de rentrer au plus vite car 2 loyer...) et après me retourner contre le fautif?rnrn-Sont ils obligé de respecter les sommes prévu dans le contrat d'achat ?rnrnBon j'en reste là pour le moment , rnrnmerci pour vos future réponse .